



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 33759

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir des emplois-jeunes intégrés dans son administration. En effet, sur les 178 050 jeunes de moins de vingt-six ans embauchés sur ce type de contrat, 68 000 travaillent pour l'éducation nationale. Ce dispositif prenant fin dans trois ans, la question de leur devenir se posera alors. Les concours de recrutement de la fonction publique ne peuvent absorber qu'environ 3 000 bénéficiaires d'emplois jeunes par an. Ainsi, des dizaines de milliers d'entre eux devraient se retrouver sans savoir-faire valorisable sur le marché du travail. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions sur ce sujet sensible.

Texte de la réponse

Le bilan établi à l'égard du volet formation des aides-éducateurs a conduit le ministère de l'éducation nationale à réorienter le plan de formation et de professionnalisation des jeunes recrutés dans les établissements publics locaux d'enseignement. Un effort particulier est actuellement mis en oeuvre pour améliorer les deux volets de ce programme de formation, qui est prioritaire et doit constituer un instrument d'insertion adapté : d'une part, des procédures de conseil plus efficaces sont mises en place pour aider les jeunes à formuler un projet personnalisé de professionnalisation réaliste au regard de leur formation initiale, diplômante et qualifiante, et prenant en compte l'état prospectif des débouchés professionnels au niveau régional, dans le secteur privé comme dans le secteur public ; d'autre part, le ministère de l'éducation nationale travaille à diversifier les propositions de formation et de parcours professionnalisants. Plusieurs partenariats et accords-cadres, permettant d'organiser des sessions et des cursus adaptés aux besoins et aux contraintes des aides-éducateurs, ont été passés. Par ailleurs, des démarches expérimentales sont conduites à l'échelle nationale et dans les académies en vue de rechercher des instruments et des acteurs susceptibles d'optimiser la professionnalisation des aides-éducateurs. A ce titre, une collaboration avec tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle, services publics, associations, entreprises privées, est également recherchée. L'ensemble de ces procédures vise à élargir les perspectives d'insertion des jeunes dans le monde du travail, en évitant de les orienter systématiquement vers le secteur plus limité des métiers de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33759

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4796

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5618